

# COLLECTEAMANTE

DÉCHÉTERIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS

## À DESTINATION DES PARTICULIERS

Du 04 octobre 2022 au 31 mars 2023 Tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis matins du mois



### Les déchets amiantés admis :

- Éléments de bardage, de couverture : tôle ondulées fibrociment, tubes, ardoises, tuiles, plaques de support de tuiles, appuis de fenêtre...
- Canalisations : tuyaux, gouttières, vide-ordures, conduits de cheminées, descentes pluviales...
- Autres objets : élements de jardin, bacs, jardinières, plaques décoratives...
- Élements d'intérieurs : cloisons, plaques d'isolation, faux plafonds...

# Procédure de dépôt GRATUIT des déchets amiantés

#### **Vérification:**

- De la conformité du dépôt, intégralement protégé et emballé hermétiquement ainsi que le respect du poids maximal de 200 kg (film étirable ou sac big-bag, sur palette si possible)
- De votre carte d'identité et justificatif de domicile
- 2 Un bon de dépôt vous sera transmis par l'agent de déchèterie
  - Se diriger vers Terralia : 952 Route Départementale à Saint-Aignan-des-Gués pour y déposer vos déchets amiantés. Le déchargement est à votre charge.

Le déchet emballé devra permettre sa manutention manuelle :

Ne pas dépasser 2m de longueur 200 kg maximum

soit la moitié d'un big bag

Une tôle standard pèse environ 20 à 23kg

# Quantitée maximale Oes; Big Big Big

### Conseils et précautions :

- Se protéger avec des masques de types FFP3, des combinaisons et des gants étanches ;
- Limiter l'envol des poussières en humidifiant les matériaux ;
- Se laver abondamment.

Le SICTOM ne délivre pas de bordereau de suivi du dépôt (BSD)